



COMMISSION RÉGIONALE DU CONTRÔLE DES CLUBS

PROCÈS-VERBAL N°1

Réunion du 13 août 2025

Le document ci-dessous présente les décisions de la Commission Régionale de Contrôle des Clubs de la L.M.F.

Ces décisions sont fournies à titre informatif et ne se substituent en aucun cas à la décision motivée, laquelle est notifiée aux clubs par courriel.

581799 – MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE F.C.

DECISION : Autorisation de la participation du MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE F.C. aux championnats régionaux seniors.

503044 – F.C. MARTIGUES

DECISION : Exclusion des championnats régionaux seniors du F.C. MARTIGUES.